



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° ⁰³⁵ /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant nomination d'Un Préfet

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
- ✓ Vu les nécessités de service.

Décète

Article 1^{er} : Monsieur **Ibrahima 2 SYLLA** Ingénieur Génie rural, précédemment Secrétaire Général des collectivités décentralisées de N'Nzérékoré, est nommé Préfet de N'Nzérékoré en remplacement du **Colonel Bouréma CONDE** appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré publié au Journal officiel de la République.



Conakry, le 31-01-2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.